

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUILLET 2020

PROCES VERBAL

*Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Procurations : 4
Votants : 19*

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-trois juillet, s'est réuni dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mme BENAZET Nadine - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris- GALIAY Jean-Sébastien - Mmes GREGORUTTI Aurélie - LAFARGUE Claudine - MM. LASTECOUCERES Emmanuel - LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes MENDONÇA Anny - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile -TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric

ABSENTS

M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent.
M. GALIAY Jean-Sébastien ayant donné procuration à M. LASTECOUCERES Emmanuel.
Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à M. VILLEMUR Frédéric.
Mme PERONNET Odile ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme GREGORUTTI Aurélie est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 JUILLET 2020

M. le Maire dit avoir reçu par mail une observation du groupe minoritaire destinée à expliquer le vote contre le point 2020-39 : fixation des indemnités du maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué. M. le Maire propose d'ajouter la phrase suivante : « M. GALIAY justifie le vote contre les indemnités du maire, des adjoints et de la conseillère déléguée par le fait que le contenu de la délégation de Mme Claudine LAFARGUE, deuxième adjointe chargée du suivi des compétences communautaires, n'a pas été précisé. »

Le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2020 est adopté par 15 VOIX POUR 4 abstentions : Mme DUTREICH - MM. FRONTEAU- LIGONNIERE - Mme NAUSSAC (Absents au conseil du 10/07/2020)

2020-47 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020.

M. le Maire indique que le conseil municipal a pour seul point à l'ordre du jour l'adoption du budget primitif 2020.

Cette année, en raison de l'épidémie de Covid-19, le budget doit être adopté avant le 31 juillet 2020.

Il a donc décidé, après le report du vote lors de la séance du 22 juillet, de fixer une séance rapidement pour adopter le budget et le transmettre en préfecture. Il fallait aussi que l'agent en charge du budget soit rentré de congés pour corriger les documents et apporter toutes les précisions utiles.

M. le Maire dit avoir bien reçu la liste de questions du groupe minoritaire.
Il propose de donner une explication détaillée pour chacune de ces questions.

Tout d'abord en section de fonctionnement.

Un écart a été observé entre le compte administratif 2019 et le budget 2020 en matière de dépenses de personnel.

Cet écart de 52 449,00 € s'explique par une diminution des dépenses de personnel pour certains agents de 74 295 € et une augmentation de ces mêmes dépenses de personnel pour d'autres agents de 27 270 €.

La différence entre la diminution de 74 295 € et l'augmentation de 27 270 € correspond, pour 2020, à 52 449 € en moins.

Il en donne le détail :

Toujours en section de fonctionnement, le budget présenté ce soir intègre les chiffres adoptés en séance le 22 juillet 2020 pour les subventions aux associations d'un montant de 56 920 € et en conséquence le nouveau chiffre des dépenses imprévues 139 851,25 €. Cela a été acté le 22 juillet 2020.

M. le Maire évoque ensuite la section d'investissement.

Il reconnaît tout d'abord une erreur de saisie informatique sur le report des restes à réaliser en investissement. Le nouveau chiffre de 81 573,74 €, inférieur de 247 100,24 € au précédent document, correspond bien aux engagements non mandatés au 31/12/2019.

La diminution des restes à réaliser permet en contrepartie de supprimer d'autant l'emprunt pour financer ces dépenses.

Par ailleurs, pour les dépenses d'investissement, M. le Maire donne le détail des programmes envisagés.

Il indique que les 195 000 € prévus pour la rénovation de la place de la halle correspondaient à une première estimation de ces travaux.

Désormais, le chiffre pour ces travaux est de 297 900 € correspondant à la dernière estimation de la maîtrise d'œuvre.

Il observe toutefois que ces travaux ne pourront certainement pas être faits en 2020 car ils ne peuvent débuter qu'une fois que le syndicat des eaux (SIECT) aura remplacé la canalisation passant rue Sicard. Compte tenu des retards pris en raison du contexte sanitaire, la tranche concernant le parvis de la halle pourrait donc ne se réaliser qu'en 2021.

Il explique aussi la légère discordance entre le tableau présenté en commission et les chiffres inscrits au budget par la prise en compte de divers programmes de travaux dans les bâtiments.

Désormais le détail des programmes d'investissement pour 2020 est de :

- Chauffage école maternelle	30 000 €
- Rénovation halle et autres bâtiments	23 000 €
- Réparation appartements école	1 200 €
- Caméra vidéo surveillance	54 000 €
- Place de la halle	297 900 €
- Matériel voirie	11 000 €
- Véhicule voirie	15 000 €
- Mobilier scolaire	<u>10 000 €</u>
	442 100 €

M. le Maire rappelle que les programmes présentés sont des estimations et que le vote du budget donne une autorisation de dépenser dans la limite de ces montants.

La réalité des chiffres, fin 2020, sera certainement différente, mais l'important est que les enveloppes soient votées afin de pouvoir lancer les travaux et payer les entreprises.

En matière de recettes d'investissement, il donne le détail des opérations pour lesquelles des subventions ont été notifiées et sont perçues ou à percevoir. Il indique ensuite celles qui sont demandées ou prévisionnelles. Le détail des subventions pour 2020 est le suivant :

- Mairie	120 478,28 €
- Halle	72 000,00 €
- Grande salle Picon	14 300,00 €

- Autour de la halle	150 612,00 €
- Mobilier et matériel scolaire	3 500,00€
- Mobilier et matériel voirie	5 000,00 €
- Bâtiments communaux	<u>30 000,00 €</u>
	395 890,28 €

M. le Maire donne ensuite le détail du FCTVA pour lequel trois versement sont intervenus en 2020 :

84 623,02 €
98 525,96 €
<u>123 925,60 €</u>
307 074,58 €

A ce montant de 307 074,58 €, arrondi à 307 100 €, il convient d'ajouter 15 000 € pour obtenir le montant du chapitre 10 soit 322 100,00 € en recettes d'investissement.

La ligne d'emprunt en recettes d'investissement a pu être modifiée en raison de la diminution des dépenses d'investissement.

M. le Maire rappelle que le dernier emprunt court terme a été remboursé début juillet 2020.

A l'issue de ces précisions répondant à l'ensemble des questions soulevées par l'assemblée, il propose de voter le budget primitif 2020 par chapitre.

Le Budget Primitif 2020 est présenté en équilibre, aux sommes de 1 900 232,25 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et 879 185,74 € dépenses et en recettes d'investissement, y compris les restes à réaliser repris du Compte Administratif 2019.

M. LASTECOUERES dit regretter de n'avoir eu connaissance des chiffres qu'en séance et de ne pas avoir disposé de deux-trois jours d'analyse du budget. Le groupe minoritaire n'a ainsi pu étudier en détail les propositions nouvelles présentées ce soir en séance.

DOSSIER ADOPTE PAR 15 VOIX POUR
1 ABSTENTION : MME BENAZET
3 CONTRE : M. GALIAY - LASTECOUERES - MME TORILLON

INFORMATIONS DIVERSES

Cérémonie au monument aux morts : M. le Maire annonce avoir été contacté par le comité des fêtes pour la cérémonie au monument aux morts, traditionnellement organisée après la messe le lundi de la fête. Ils demandent si la cérémonie est maintenue. M. le Maire n'y voit pas d'inconvénient et demande son avis à l'assemblée.

Mme LAFARGUE et Mme DUTREICH pensent qu'il serait souhaitable d'organiser la cérémonie. M. CATALA demande s'il y a un obstacle à la tenue de la cérémonie. M. le Maire répond que la cérémonie est en plein air. Les mesures barrières devront être respectées mais elle est compatible avec les contraintes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19. Le seul risque est l'absence d'anciens combattants.

M. LASTECOUERES dit regretter qu'il n'y ait pas eu une petite cérémonie le 14 juillet 2020. Mais il est important d'honorer nos morts pour la France.

La décision d'organiser cette cérémonie est, prise par 18 voix pour et une abstention (M. LASTECOUERES).

La séance est levée à 21h20.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	Absent procuration à M. MARTINIE Laurent
Mme BENAZET Nadine	
M. CATALA Julien	
Mme DROCOURT Angélique	
Mme DUTREICH Nicole	
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	Absent procuration à M. LASTECOUCERES Emmanuel
Mme GREGORUTTI Aurélie	
Mme LAFARGUE Claudine	
M. LASTECOUCERES Emmanuel	
M. LIGONNIERE Vincent	
M. MARTINIE Laurent	
Mme MENDONÇA Anny	
Mme NAUSSAC Frédérique	Absent procuration à M. VILLEMUR Frédéric
Mme PERONNET Odile	Absent procuration à M. BAÑULS Cédric
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	